



Perspectives Sociétales

La place de l'hôpital dans l'accès aux soins

Février 2016

Préambule :

L'hôpital est un lieu de diagnostics, de techniques et de soins, mais aussi un lieu de recours, un acteur en santé publique et en prévention, un facteur de cohésion sociale. Notre préoccupation est que les citoyens puissent bénéficier d'un égal accès aux soins sur chaque territoire de santé et que le parcours du patient soit compréhensible. Le service public hospitalier sera légitime s'il peut garantir l'accès à des soins de qualité, avec tous les autres professionnels de santé.

Une société de plus en plus exigeante en matière de santé :

Aujourd'hui, nous observons un paradoxe entre d'une part, une hyperspécialisation des soins, brillante, performante, et, parfois même spectaculaire, et d'autre part, une population qui, au-delà de la réparation d'un organe ou du corps, attend bien plus qu'hier, de la considération, de l'estime, pour les êtres humains qu'ils sont. Ce paradoxe est fréquemment signalé, parfois même dénoncé, par les patients, leur entourage ou par les « associations d'usagers ». Ce paradoxe rejoint une aversion aux risques qui entraîne parfois des demandes de réparation ou d'indemnisation en cas d'échec et marque l'aspect consumériste de notre société.

A ce constat, s'ajoute une mutation de la médecine libérale qui subit aujourd'hui de plein fouet les décisions d'hier. Le numerus clausus a pour conséquence la désertification médicale et le sous-effectif qui dégradent les conditions de travail et l'accessibilité aux soins dans certains territoires. De plus, les départs à la retraite des médecins du baby-boom risquent d'aggraver ces carences et dysfonctionnements.

Technologie, vieillissement, exigence des patients, financements sont des défis considérables qui bouleversent irrémédiablement l'organisation historique du système de santé.

Un service hospitalier obligatoirement solidaire :

La place spécifique de l'hôpital public dans l'organisation sanitaire en France, ouvert 24h/24, 7j/7, 365 jours par an, en fait la porte d'entrée du système de santé, notamment pour les populations les plus précaires. L'accueil sans rendez-vous aux urgences et l'application du tiers payant le rendent paradoxalement le plus accessible alors qu'il est le plus coûteux.

En ces temps de mutations, plus que jamais, l'accès aux soins dépend de la responsabilisation de tous et de l'engagement de chacun. La place de l'hôpital dans la politique de santé et l'accès aux soins doit être un objectif collectif s'appuyant sur les valeurs qui sont les nôtres : respect de l'autre, égalité, fraternité et liberté. Ces valeurs demandent une volonté commune de travailler ensemble, au-delà des clivages et des intérêts des personnels médicaux, quel que soit leur mode d'exercice, des paramédicaux, des politiques et des citoyens que nous sommes tous.

Un hôpital exemplaire et renforcé dans ses missions

L'hôpital a pour mission de respecter les droits de la personne hospitalisée en tenant compte de son entourage familial et social : protection de la santé, respect du principe de non-discrimination, respect de la vie privée, de la personne, de son intimité, prise en compte du handicap, prise en considération des cultures, de la spiritualité, prise en compte des difficultés d'ordre linguistique, droit des enfants au suivi scolaire, confidentialité et respect du secret médical, assistance en fin de vie, soins palliatifs, application des lois et maîtrise des budgets alloués par la collectivité...

L'hôpital a pour mission d'offrir l'accès aux soins de qualité pour tous, c'est dans la réponse à cette obligation qu'il doit trouver sa place. Il faut donc changer de paradigme. Ainsi, la trilogie « établissements, spécialités et

individualités », doit s'effacer au profit de « réseau d'établissements de soins visant à coordonner la prise en charge de la personne » selon son environnement et ses besoins. Les soins psychiatriques qui sont passés ces dernières décennies d'une offre d'hospitalisation complète à une offre ambulatoire, réclament la même attention en matière de qualité et d'accès aux soins.

L'hôpital a pour mission d'assurer la formation continue des praticiens hospitaliers et non hospitaliers, la formation initiale et continue des sages-femmes, des infirmiers et du personnel paramédical. Ces formations doivent être les plus conformes avec l'évolution des pratiques, des besoins et favoriser l'immersion des étudiants dans la réalité de leurs professions respectives.

L'hôpital a pour mission d'intégrer la recherche médicale, pharmaceutique, à son activité, il contribue ainsi à l'innovation et aux avancées médicales et thérapeutiques. Cette participation doit respecter les obligations faites aux participants d'éviter tous conflits d'intérêts avec les industriels, les laboratoires et l'industrie pharmaceutiques.

L'hôpital a une mission de service public à laquelle est associée la nécessaire gestion des ressources allouées. Ressources dont la maîtrise doit se faire de manière raisonnée dans l'intérêt des patients, des personnels, de la collectivité, et permettant, le cas échéant, de pouvoir répondre aux situations exceptionnelles (accidents majeurs, attentats, pandémies...).

L'hôpital est une référence

Un hôpital doit avoir un projet d'établissement qui soit en adéquation avec les besoins de la population de son territoire. Il doit conjuguer une gestion optimale des moyens humains et techniques avec une éthique et une philosophie de service public, tenir compte du désir légitime de la qualité de vie des professionnels et garantir le respect des personnes soignées et de leur entourage.

Un patient mieux accompagné

Les médecins traitants doivent être confortés, valorisés et mieux formés pour coordonner le parcours de soins des personnes, y compris vers les soins de suite et de rééducation, dans l'objectif d'une plus grande efficacité. Qu'ils apportent écoute, soutien et favorisent, plus qu'aujourd'hui, prévention et éducation dans leur consultation, avec la difficulté nouvelle de devoir composer avec l'usage hasardeux des conseils sur internet par les malades ou leurs familles. Ce dispositif doit être renforcé également au sein de l'hôpital pour que les praticiens hospitaliers s'assurent de la continuité des soins et des conseils aux patients, en particulier pour ceux qui sont amenés à recevoir des traitements dans des services différents.

Le dossier médical partagé, doit réellement être mis en œuvre et développé pour que les informations relatives à la santé de la personne puissent être capitalisées et rapidement accessibles. Il doit apporter une réponse adaptée aux moyens de diagnostics et garantir une stricte confidentialité des informations.

Des pratiques médicales plus proches de l'humain

Des soins pertinents et la diffusion de bonnes pratiques doivent rappeler à des comportements citoyens les professionnels de santé et les patients pour permettre l'économie de moyens mis à disposition.

Le développement des actes ambulatoires et de télémédecine associés à des dispositifs d'aide au retour à domicile performants peut soulager l'hôpital en amont comme en aval de l'hospitalisation complète.

Le décloisonnement des formations médicales et paramédicales est un outil pour améliorer l'efficacité de la qualité du soin et peuvent permettre une vision globale des besoins, plutôt que l'approche actuelle trop segmentée.

La formation des praticiens actuellement très théorique et technique, doit être complétée par une réflexion sur l'approche humaniste qui place la personne soignée au cœur du système de soins.

Conclusion

Le respect des valeurs de notre République doit provoquer une dynamique tenant compte des moyens humains et visant à rassembler, stimuler et assurer la collaboration entre secteurs public et privé au bénéfice des patients.

C'est l'avenir de notre système de santé et ses principes d'équité et de solidarité qui sont en jeu, soyons responsables, vigilants et restons optimistes.